



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 05868

Numéro SIREN : 537 568 081

Nom ou dénomination : A2MOVE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/034435



4809546

Dénomination : A2MOVE
Adresse : 33 rue de la République 69002 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 2011B05868
n° d'identification : 537 568 081
n° de dépôt : A2016/034435
Date du dépôt : 21/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
15/12/2016



4809546

Jean-Claude PERRAUD
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BAREILLE
Commissaire aux Comptes

A2 MOVE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de **2 000 Euros**

33 Rue de la République
69002 LYON

RCS LYON **537 568 081**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A2MOVE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

SARL A2MOVE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL A2MOVE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du **30 Novembre 2016** et en application de l'article **L 224-3** du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Les derniers comptes annuels ont été clos le 31 décembre 2015, établis par le cabinet d'expertise comptable ABELIA et approuvés par l'assemblée générale du 30 juin 2016. Ils se caractérisent par un résultat bénéficiaire de 16 263 euros et un montant de capitaux propres de 29 827 euros.

Compte tenu de la date de l'opération de transformation, une situation comptable au 30 septembre 2016 nous a été communiquée par le cabinet d'expertise-comptable ABELIA, dont les modalités d'établissement nous ont été confirmées par écrit par la Direction. Cette situation présente une perte comptable de 5 213 euros et un montant de capitaux propres de 24 615 euros. Ces comptes intègrent une provision pour risque de 15 000 euros liée à un litige en cours à l'initiative de la société ; les éléments qui nous ont été communiqués relatifs à ce litige confirment à ce stade à minima ce montant de provision mais la procédure judiciaire reste en cours.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, en application de l'article **L 223-43** nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

Nous avons pris connaissance de l'entité et de ses activités pour comprendre le contexte économique et juridique dans lequel se déroule l'opération de transformation. Notre analyse de la situation économique et financière de la société a été menée sur la base des derniers comptes annuels au 31 décembre 2015 et de la situation au 30 septembre 2016 établis par le cabinet d'expertise comptable ABELIA. Cette analyse nous a fait apparaître un niveau de trésorerie satisfaisant sachant que l'activité ne génère pas d'en cours de besoin en fonds de roulement significatif. Le chiffre d'affaires reste dépendant en quasi-totalité à un client unique, ce qui peut constituer dans l'absolu une zone de risque importante. Les niveaux de charges d'exploitation restent connus et maîtrisés (principalement salaires de 2 personnes et coûts des déplacements et de locations de salles) sachant qu'il est prévu que la rémunération du dirigeant puisse cesser ou être réduite à compter de 2017.

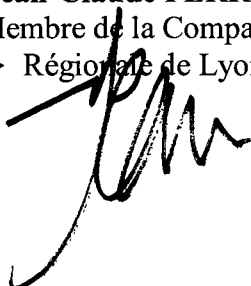
Nous n'avons pas relevé d'éléments postérieurs susceptibles de les remettre en cause de façon significative.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Limonest,
Le 15 décembre 2016

Le Commissaire à la transformation
ACORA AUDIT

Jean-Claude PERRAUD
Membre de la Compagnie
• Régionale de Lyon •



Jean Marc BAREILLE
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

